





GARANTIES RETRAITE DANS LE CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

AA141 2 jours - 14 h Bases Présentiel ou à distance	
ANTEL 2 Jours 14 II Buses Presented of a distance	1861,00 €

LIEUX ET DATES:

PARIS

- Du 09/07/2025 au 10/07/2025
- Du 11/12/2025 au 12/12/2025

OBJECTIFS

- Présenter à l'entreprise une couverture assurantielle complémentaire retraite pour ses salariés et des modalités de mise en place
- Expliciter le contenu et les mécanismes des garanties des contrats d'assurance retraite collective

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à moinscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les participants mesurent les droits acquis dans les régimes de base et les régimes AGIRC et ARCCO et réalisent des exercices d'application. Une synthèse est effectuée sous forme de présentation d'un projet d'assurance.

Formateur(s):

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance de personnes, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Bases légales
- 1. Régime de base obligatoire
- 2. Régimes complémentaires obligatoires
- 3. Perspectives et évolutions des régimes obligatoires
- B. Retraites collectives à cotisations définies
- 1. Caractéristiques et incidences de la réforme Loi Pacte
- 2. Constitution de droits capitalisés
- 3. Incidence des taux techniques, taux garantis, taux de rente
- C. Retraites à prestations définies
- 1. Définition des règles de souscription
- 2. Principe de la mutualisation des droits
- 3. Mécanismes de liquidation de la retraite
- 4. Réforme du contrat "article 39"
- D. Avènement du Plan d'épargne retraite (Loi PACTE)
- 1. Socle de base
- 2. PER assurance et épargne salariale
- 3. PER individuel, PER collectif, PER entreprise obligatoire
- 4. Typologies de primes éligibles
- 5. 3 compartiments et opportunités des transferts (ex Art 83 vers PER)
- D. Contrats Indemnités de fin de carrière
- 1. Définition par les conventions collectives
- 2. Détermination des droits

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM...
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours:

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Conseillers en assurance Téléconseillers Chargés de clientèle Agents généraux Courtiers Inspecteurs commerciaux Inspecteurs collectives

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici

PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à <u>mo-inscriptions@ifpass.fr</u> au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1861,00 € Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 03/12/2025 à 13:45